



Les certificats d'économies d'énergie : CEE, où en est-on ?

Pour mémoire : 3 périodes

- 2006 – 2009 : Objectifs de 54 TWH Cumac (objectifs atteints)
- 2009 – 2012 : Objectifs fixés à 345 TWH soit plus de 6 fois supérieurs à la première période
- 2012 – 2015 : Objectifs à définir

De nouveaux obligés : Collectivités locales et vendeurs de carburants

Toujours pas de décret d'application du CPE (Contrat de Performance Énergétique) ?

Certification Formation Esope

Depuis mars 2009, Esope a été certifié en terme d'activité de prestation de formation par la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle du Pays de la Loire, sous le numéro 52 4902453 49.

